
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 2 septembre 2021 à 13 h, en visioconférence**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauv , conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :

M. Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par d l gation
Mme Sylvie Parent, secr taire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Mme St phane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social
M. Marc-Andr -Hernandez, directeur - Am nagement urbain et patrimoine
Mme Daphn  Claude, secr taire-rechercheur - Greffe

  moins d'indication   l'effet contraire dans le pr sent proc s-verbal, le maire d'arrondissement se pr vaut toujours de son privil ge pr vu   l'article 328 de la Loi sur les cit s et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la s ance

Le pr sident d clare la s ance ouverte   13 h 05.

CA21 22 0254

**Adopter l'ordre du jour de la s ance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
2 septembre 2021**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Craig Sauv 

ET R SOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la s ance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2021.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

P riode de commentaires des  lus

Aucun commentaire.

10.03

P riode de questions et commentaires du public

  13 h 08, le maire annonce le d but de la p riode de questions. La personne mentionn e ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Christian Bouvet

gestion du stationnement lors des travaux

La période de questions prend fin à 13 h 13.

10.04

CA21 22 0255

Autoriser une dépense additionnelle de 34 895,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et de 5 345,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour des travaux de réfection électrique et d'aménagement au parc Herb-Trawick, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Ventec inc., majorant ainsi le montant total de la dépense de 452 810,66 \$ à 493 051,91 \$, taxes incluses (dossier 1217972003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 895,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 5 345,76\$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour les travaux de réfection électrique et d'aménagement au parc Herb-Trawick, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Ventec inc., majorant ainsi le montant total de la dépense de 452 810,66\$ à 493 051,91\$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1217972003

CA21 22 0256

Abroger la résolution CA21 22 0179 / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, aux fins d'un projet de carrefour communautaire, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la somme de 940 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter de la signature de l'acte de vente précité, un local d'une superficie approximative de 320 pieds carrés, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 61 208 \$, plus les taxes applicables (dossier 1215840002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA21 22 0179;

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, aux fins d'un projet de carrefour communautaire, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, connu et désigné comme étant les lots 1 244 426 et 1 244 428 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), pour la somme de 940 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter de la signature de l'acte de vente précité, un local d'une superficie approximative de 320 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'Immeuble, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 61 208 \$, plus les taxes applicable, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet de bail;

D'imputer la dépense et la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1215840002

CA21 22 0257

Octroyer une contribution financière d'un montant de 15 000 \$ à la Société culturelle "Les Survenants", pour soutenir l'organisation du « Marché Sud'Best, happening culturel et engagé » (dossier 1218062005)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la Société culturelle "Les Survenants" une contribution financière de 15 000 \$, pour soutenir l'organisation du « Marché Sud'Best, happening culturel et engagé »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1218062005

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.02 de l'ordre du jour.

CA21 22 0258

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant le bruit lors de l'exécution des travaux de la STM à la station de métro Lionel-Groulx (dossier 1218505003)

Attendu qu'en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

Considérant que les travaux de finition devront nécessairement être effectués quelques heures après le bétonnage (donc de nuit);

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant le bruit lors de l'exécution des travaux de finition à la station Lionel-Groulx, à l'extérieur des plages horaires autorisées pour la période du 8 septembre au 5 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1218505003

CA21 22 0259

Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 3° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, établissant la mise à sens unique vers le nord de la rue Lusignan, entre les rues Notre-Dame Ouest et Barré (dossier 1213172002)

Attendu qu'en vertu du paragraphe 3° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible de déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites;

Considérant l'absence d'enjeux liés à la sécurité et à l'accessibilité du secteur;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le nord de la rue Lusignan, entre les rues Notre-Dame Ouest et Barré;

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1213172002

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 13 h 20, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.

Initiales Sylvie Parent